



Biens acquis avant mariage sous contrat de séparation de biens

Par **charlotte59193**, le **01/01/2009** à **14:06**

Bonjour,

Je vais divorcer après 16 ans de mariage. Tout devait se passer à l'amiable mais notre avocat commun a mis la puce à l'oreille de mon futur ex-mari.

Je m'explique :

Mon mari a acheté une maison en 86 (sur 15 ans) au prix de 364 500 francs. Nous nous sommes mariés en janvier 93 sous le régime de la séparation des biens. Il estime que de 86 à 93 il a supporté seul le remboursement du prêt (soit 30%). Depuis notre mariage nous avons acheté consécutivement 2 maisons pour lesquelles il est bien stipulé sur les contrats de vente « pour moitié ». Notre avocat lui a dit qu'il était en droit de réclamer ces 30 % mais sur la valeur actuelle de notre maison, soit 53 500 €. Est-ce vrai?? Je veux bien 30% de 364 500 francs mais 30 % de 180 000 E, c'est différent!!

Que me conseillez-vous?

De plus j'ai la preuve que depuis des années je gagne plus que lui et que je contribue donc plus au remboursement du prêt actuel.

J'aimerais prendre un avocat personnel mais ai-je droit à une aide en sachant que je déclare en 2008 18000 E

Merci pour vos réponses.

Charlotte